

# CONSEIL MUNICIPAL

## SESSION ORDINAIRE DU 20 Février 2015

L'an deux mille quinze, le vingt Février à 19H, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. FOURNIER Hubert, maire.

Présents : MM. FOURNIER, DEROUET, LUCAS, MENEAU, DELAGE, GUYOMARCH, BORNE, CORNET, RIGARD, SAMPEDRO, BLANCHARD, DELANNOY, POMMIER

Absents : Mmes SALLÉ, BOBIN (excusées)

Date de convocation : 13/02/2015

Objet : Réserves incendie  
Taxe d'Aménagement  
Demandes de Subventions  
Questions diverses

### ***DEVIS ASSAINISSEMENT***

Le contrat avec l'entreprise MEYER, pour l'entretien du réseau d'assainissement, se termine à la fin de l'année.

Des propositions ont déjà été reçues : SAVAC et AEL

Un courrier de dénonciation du contrat sera adressé à l'entreprise MEYER signalant que nous demandons d'autres devis, afin de pouvoir faire une comparaison des tarifs.

### ***RESERVES INCENDIE***

Une rencontre avec le SDIS a eu lieu le 19 Février pour vérifier le lieu exact de l'implantation d'une poche réserve d'eau sur le secteur de Massy.

Le propriétaire serait d'accord pour une somme de 12.50 € par mois sur une période de 20 ans, mais il voudrait percevoir la somme globale de 3 000 € immédiatement.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le paiement global, à intervenir dès que les travaux seront effectués.

La dépense correspondante sera prévue au budget primitif, article 6132 « Locations immobilières ».

### ***DEMANDE DE SUBVENTION RESERVES INCENDIE AUPRES DU CONSEIL GENERAL***

Le Conseil Municipal sollicite une subvention au taux de 40 %, pour la mise en place de 2 poches réserve incendie de 60 M<sup>3</sup> chacune, pour assurer la sécurité incendie sur les secteurs de Massy, et du Val

### ***HISTOIRE D'UN VILLAGE***

M. FOURNIER donne lecture du courrier de M. POIGNARD, Président de l'Association Histoire d'un Village, adressant ses remerciements au Conseil Municipal pour les cadeaux offerts lors de l'Assemblée Générale dissolutive de l'association.

### ***PEDT***

M. LUCAS signale qu'un Plan d'Education Territorial sera à mettre en place, concernant l'aménagement de la Pause Méridienne, afin que l'aide de l'Etat continue à nous être accordée. Une réunion est prévue avec les communes de GUILLY et VIGLAIN et l'Inspecteur d'académie pour aider à créer ce document.

## ***TAXE D'AMENAGEMENT ET EXONERATIONS***

Monsieur le Maire expose au Conseil que la délibération instituant la taxe d'aménagement n'est plus valable et qu'il convient donc de la reconduire.

Le Conseil Municipal décide de reconduire la délibération n°2011/027 du 07 Octobre 2011, tacitement annuellement, et de maintenir le taux fixé à 4 %, ainsi que les exonérations indiquées, à savoir :

- Exonération totale en application de l'article L.331-9 du Code de l'Urbanisme, des constructions et aménagements destinés au service public
- Exonération partielle en application de l'article L.331-9 du Code de l'Urbanisme, des locaux à usage artisanal et industriel et leurs annexes, pour 50 % de leur surface.

La délibération 2014/047 du 25 Juillet 2014, concernant l'exonération des abris de jardin jusqu'à 20 m<sup>2</sup>, sera elle aussi reconduite tacitement annuellement.

## ***DEMANDES DE SUBVENTIONS***

Le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions suivantes :

- IME LA SOURCE : 2 enfants de la Commune, soit 100 €
- CFA BTP LOIR ET CHER : 1 enfant de la Commune, soit 50 €
- AMITIES VAL DE LOIRE BIELORUSSIE : accord pour 50 €

Les crédits seront prévus au budget primitif, à l'article 6574

## ***COMMISSION D'URBANISME***

M. FOURNIER donne le compte rendu de la réunion de la Commission d'urbanisme sur les permis et certificats d'urbanisme accordés depuis le début de l'année.

A préciser que depuis le 1<sup>er</sup> Décembre 2014, les dossiers d'urbanisme sont instruits par le Communauté de Communes Val d'Or et Forêt.

## ***PROJET ECOLE***

Le projet établi par l'architecte s'élève à 1.6 millions d'euros Hors Taxes. Ce coût est beaucoup trop élevé pour la Commune, et il conviendrait de revoir ce projet à la baisse et de pouvoir étaler son exécution sur 3 budgets.

Le projet d'accueil périscolaire, inclus dans les bâtiments scolaires, devrait être retiré, afin de réaliser un second dossier bien distinct, facilitant ainsi l'octroi de subventions bien spécifiques pour ce type de locaux.

Il serait également judicieux de prévoir un concours d'architectes afin d'obtenir de nouveaux projets à des coûts plus attractifs.

A signaler qu'une demande de subvention a été faite auprès de la Préfecture dans le cadre de la DETR, en demandant le taux maximum de 50 %, mais nous avons peu d'espoir d'obtenir ce taux.

M. FOURNIER demande aux Conseillers de se pencher sur ce dossier afin de prévoir une réunion dans un mois pour examiner les idées.

## ***FONDS D'ACCOMPAGNEMENT CULTUREL***

Le Conseil Municipal sollicite auprès du CONSEIL GENERAL DU LOIRET une subvention dans le cadre du Fonds d'Accompagnement culturel, au taux de 65 % pour le spectacle « Paroles de Lavandières » qui sera organisé le 19 Juin 2015, pour un coût de 1 600.00 €

## **QUESTIONS DIVERSES**

Mme CORNET :

- Signale que les articles pour le P'tit Neuvy devront être donnés pour Lundi sans faute et qu'ils seront ainsi disponibles pour la prochaine réunion du Conseil, afin qu'ils soient distribués avant la Rando de Pâques.
- Signale que des flyers seront également à distribuer dans les boîtes aux lettres pour annoncer le premier marché qui aura lieu le Dimanche 15 mars
- Précise que la soirée théâtrale du 7 Février a attiré 36 personnes, annulation du spectacle du Dimanche pour cause de problème technique de la troupe. Le coût a été de 1 100 € (spectacle, et taxes GUSO)
- Signale que le Vendredi 19 Juin à 20 H 30, spectacle dans le Square Abbé Machard de « paroles de Lavandière ». Le coût est de 1 600 €. Une demande de subvention sera faite auprès du Conseil Général dans le cadre du Fonds d'Animation Culturel.
- Précise que la réunion du Conseil Municipal Jeunes est décalée au Mercredi 18 mars à 18 Heures
- Informe que le SACOM (Service d'Animation Communautaire) intervient sur les communes du canton de la Communauté de Communes du Sullias, pour des animations jeunesse pendant les vacances scolaires
- Demande si la structure gonflable a été réservée pour le 14 Juillet. La secrétaire précise qu'elle le fera dès lundi
- Signale qu'il n'y aura pas de carnaval des écoles à cause du plan Vigipirate

M. LUCAS :

- Signale que la formation 1<sup>er</sup> secours suivie par 10 agents de la Commune le Samedi 14 Février s'est très bien passée. Tous ont obtenu leur diplôme.

M. DEROUET :

- Rappelle le rendez-vous pour demain à 10 H 30 pour la Commission des Travaux

Mme BORNE :

- Signale que les grilles d'éclairage de la salle polyvalente sont sales et qu'il serait bon de les nettoyer.
- Demande où en est le document unique ? prévoir une réunion et fournir liste du personnel, lieux occupés, postes .....
- Signale que la rando aura lieu le 6 Avril et demande que le barnum soit monté à l'endroit habituel le vendredi après-midi.

M. MENEAU :

- Signale qu'il a rencontré des parents d'enfants inscrits au foot de TIGY et qui lui ont dit que la Commune n'accordait pas de subvention au club. Il est précisé que Football Club de TIGY n'a pas renouvelé sa demande de subvention auprès de la Commune, et qu'en conséquence, sans demande précisant le nombre d'enfants de Neuvy inscrits, il était difficile de pouvoir accorder une subvention. Il donnera l'information aux parents afin que ceux-ci fassent remonter auprès du Président.
- Précise que l'entreprise COLAS a refait les travaux dans la rue des Coudresceaux

M. DELAGE :

- Présente au Conseil le projet sur le point informatique demandé pour l'école.  
Actuellement voici ce qui existe :  
Rien en Maternelle, CP, CE1/CE2, CM1  
En CM2 : tableau interactif + 1 PC  
Salle informatique : 12 postes anciens  
Classe mobile : 8 PC portable  
Maternelle : 1 PC Perso  
A préciser que le TBI n'est pas utilisé (problème technique), et que les PC de la salle informatique ne servent pas car trop lents et il n'y en a pas assez

Dans l'idéal, voici ce qui serait bien :

CP/CE1/CE2/CM1 : vidéo projecteur interactif + Wifi+ PC (pour chaque classe)

CM2 : remplacement Vidéo Projecteur interactif, Wifi, remplacement PC Instit

Maternelle : 1 PC pour Instit

Salle Informatique (TAP° : les 8 PC portables de la classe mobile (existants)

Classe mobile : acquisition de 12 PC portables

Coût estimatif :

CP/CE1/CE2/CM1 : 3 331 € x 4 classes = 13 324 €

CM2 : 1 725 €

Maternelle : 525 €

Classe mobile 9 176 €

Soit un total de 24 750 € HT

Solution standard simple : pour un coût de 22 351 €

Solution Mixte pour un coût de 18 263 €

Solution VP/Mixte pour un coût de 16 673 €

Possibilité de location sur 60 mois pour 12 PC, 311 € sur la solution VP/MIXTE

*Le maire*

*Le secrétaire*

*Les conseillers*